

[Une charte pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les formations numériques](#) [1]

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE / MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES. [Charte pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les formations numériques](#) [2]. 2015, 4 p.

Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Ségolène Neuville, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, et Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique, ont signé mercredi 23 septembre 2015 la charte pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les formations numériques.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/une-charte-pour-une-meilleure-prise-en-compte-de-l%E2%80%99accessibilit%C3%A9-dans-les-formations>

[2] http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_Accessibilite.pdf